

Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

PAR COURRIEL

Le 15 juillet 2020

DEMANDEUR

N/Réf. : 202006-17

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 17 juin 2020.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Vous les trouverez ci-joints.

Cependant, vous constaterez que certains d'entre eux ont été caviardés, et ce, en vertu des articles 14, 22, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A 2.1), ci-après, « Loi sur l'accès ».

De plus, certains des documents que nous détenons concernant votre demande font l'objet d'une publication ou d'une diffusion au sens de l'article 13 de la Loi sur l'accès.

Certains de ceux-ci sont accessibles à l'adresse Internet suivante :

https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/202005-37_DO.pdf.

Afin de faciliter vos recherches pour les autres documents faisant l'objet d'une publication, nous vous en transmettons ci-joint une liste. Vous pourrez vous les procurer à l'adresse Internet suivante, moyennant les frais afférents :

https://www.registrefoncier.gouv.qc.ca/Sirf/Script/14_06_0102/pf_14_06_01_reglr.asp.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Démosthène Blasi

p. j. 4